

ETEX SA
PassPort Building
Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K
1930 Zaventem
Registre des Personnes Morales 0400.454.404 (Bruxelles)

www.etexgroup.com

(la "Société")

Formulaire de Procuration / Vote par Correspondance
Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
qui se tiendra le mercredi 27 mai 2020 à 15 heures

Le/la soussigné(e) (le "Soussigné"),

Prénom :

Nom :

Adresse :

OU

Dénomination :

Forme juridique :

Siège Social :

Représentée par :

(nom, prénom, capacité) :

E-mail:

Etex attache beaucoup d'importance à votre vie privée et au respect de celle-ci. Les informations personnelles que vous nous transmettez sont nécessaires à Etex afin de confirmer que chaque actionnaire réponde aux conditions d'admission à l'assemblée générale et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Vos données personnelles sont traitées en toute confidentialité et conformément aux lois ou dispositions en vigueur sur la protection des données.

Au vu des restrictions actuelles en raison du COVID-19, l'assemblée générale annuelle des actionnaires ne pourra pas se réunir physiquement, mais il vous sera possible d'accéder à la diffusion par internet si vous le souhaitez. Pour ce faire, veuillez cocher la case ci-dessous :

Oui, j'accepte de recevoir par e-mail (envoyé à l'adresse e-mail complétée ci-dessus) l'invitation de la Société pour la diffusion par internet de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu le 27 mai 2020 à 15 heures (heure belge).

De plus, l'entreprise est à la recherche de moyens de communication plus efficaces et souhaite améliorer la communication électronique afin d'adresser la convocation aux assemblées générales :

Oui, j'accepte de recevoir la convocation aux assemblées générales des actionnaires de la Société par e-mail (envoyé à l'adresse e-mail complétée ci-dessus). En choisissant de recevoir ce message par voie électronique, je ne le recevrai plus par la poste.

Non, je souhaite continuer à recevoir la convocation aux assemblées générales des actionnaires de la Société par la poste.

Le soussigné est propriétaire, nu-propriétaire ou usufruitier¹ (supprimer ce qui ne convient pas) du nombre suivant d'actions émises par Etex NV, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0400 454 404 et ayant son siège social PassPort Building, Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K, 1930 Zaventem et souhaite exercer le droit de vote attaché à ces actions:

Nombre d'actions nominatives :
Nombre d'actions dématérialisées ² :

donne par la présente **procuration** à Monsieur Jean-Louis de Cartier de Marchienne (président du conseil d'administration de la Société avec la faculté de sous-délégation et/ou de substitution pour :

- le/la représenter à l'assemblée générale ;

à cette fin signer les listes de présences, participer à toutes les discussions et délibérations, exercer le droit de vote afin de voter sur tous les points repris à l'ordre du jour (de la manière suivante : conformément aux instructions de vote ci-dessous, lorsque celles-ci sont indiquées, ou en votant "pour" sur chaque point de l'ordre du jour pour lequel aucune instruction de vote n'a été donnée ou pour lequel les instructions de vote ne sont pas claires), signer tous procès-verbaux, et faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de ce mandat;

OU

souhaite **exercer ses droits de vote au moyen de ce formulaire** sur tous les points repris à l'ordre du jour (de la manière suivante : conformément aux instructions de vote ci-dessous, lorsque celles-ci sont indiquées, ou en votant "pour" sur tout point de l'ordre du jour pour lequel aucune instruction de vote n'a été donnée ou pour lequel les instructions de vote ne sont pas claires).

(Veuillez cocher une des deux options. Si aucune option n'est indiquée ou si les deux options sont indiquées, seule la première option, celle de la procuration, sera retenue).

¹ Conformément à l'article 27 des statuts, les propriétaires d'une action doivent veiller à ce qu'ils soient représentés par une et même personne lorsqu'une action est la propriété de plusieurs personnes (par exemple propriétaires en indivision, usufruitiers, nus-propriétaires).

² Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent faire parvenir à la Société au plus tard le mercredi 20 mai 2020 (minuit heure belge) une attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Rapports sur les comptes annuels statutaires

Communication et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Ce point ne requiert pas de vote.

2. Approbation des comptes annuels statutaires, affectation du résultat et détermination du dividende

Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019, et de la proposition d'affectation du résultat.

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels statutaires de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019, y compris l'affectation du résultat proposé par le conseil d'administration et le paiement d'un dividende brut de EUR 0,29 par action*. Le dividende sera payable à partir du 1^{er} juillet 2020.

*À titre d'information uniquement, le dividende net sera de EUR 0,203 par action dans l'hypothèse où le précompte mobilier belge de 30% est d'application.

Instruction de vote	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
---------------------	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

(veuillez cocher la case de votre choix)

3. Rapports sur les comptes annuels consolidés

Communication et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Ce point ne requiert pas de vote.

4. Comptes annuels consolidés

Communication et discussion des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Ce point ne requiert pas de vote.

5. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires donne décharge à chacun des administrateurs de la Société qui étaient en fonction au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019, pour l'exercice de leur mandat au cours de cet exercice.

Instruction de vote	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
---------------------	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

(veuillez cocher la case de votre choix)

6. Décharge au commissaire

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires donne décharge au commissaire de la Société qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019, pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice.

Instruction de vote	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
---------------------	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

(veuillez cocher la case de votre choix)

7. Renouvellement du mandat d'administrateur indépendant de Monsieur Gustavo Oviedo

En se basant sur l'avis du comité de rémunération et de nomination, le conseil d'administration recommande d'adopter la décision suivante.

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Gustavo Oviedo pour une période expirant immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2023 qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2022. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Actionnaires, le mandat sera rémunéré conformément aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2016.

Instruction de vote	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
---------------------	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

(veuillez cocher la case de votre choix)

8. Nomination de la SPRL Much (représentée par sa représentante permanente Muriel De Lathouwer) en qualité d'administrateur indépendant

En se basant sur l'avis du comité de rémunération et de nomination, le conseil d'administration recommande d'adopter les décisions suivantes.

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme en qualité d'administrateur la SPRL Much, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0824.227.212 et ayant son siège social avenue Jacques Pastur 128 à 1180 Uccle, représentée par sa représentante permanente Muriel De Lathouwer, pour une période expirant immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2023 qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2022. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Actionnaires, le mandat sera rémunéré conformément aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2016.

Instruction de vote	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
---------------------	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

(veuillez cocher la case de votre choix)

9. Nomination de la SRL ViaBylity (représentée par son représentant permanent Hans Van Bylen) en qualité d'administrateur indépendant

En se basant sur l'avis du comité de rémunération et de nomination, le conseil d'administration recommande d'adopter les décisions suivantes.

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme en qualité d'administrateur la SRL ViaBylity, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0744.427.785 et ayant son siège social Rombaut Keldermansstraat 28 à 2650 Edegem, représentée par son représentant

permanent Hans Van Bylen, pour une période expirant immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2023 qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2022. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Actionnaires, le mandat sera rémunéré conformément aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2016.

Instruction de vote	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
---------------------	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

(veuillez cocher la case de votre choix)

10. Dépôt - Pouvoirs

Proposition de décision : L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs, chacun individuellement, avec la possibilité de sous-déléguer, à Virginie Lietaer, Olivier Van Wouwe et Carine Valvekens pour accomplir les formalités relatives aux décisions ci-dessus.

Instruction de vote	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
---------------------	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

(veuillez cocher la case de votre choix)

Fait à, le.....2020

Signature

Pour que ce formulaire (dûment complété et signé par l'actionnaire) soit valable, il doit parvenir à la Société soit par voie électronique (conseillé) à l'adresse shareholders@etexgroup.com (sous la forme d'un scan clairement lisible ou d'une photo) soit par voie postale à Etex NV, Chief Legal Officer, PassPort Building, Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K, 1930 Zaventem, Belgique – nous recommandons l'envoi par voie électronique étant donné que les services postaux connaissent de sérieux retards en raison du COVID-19.